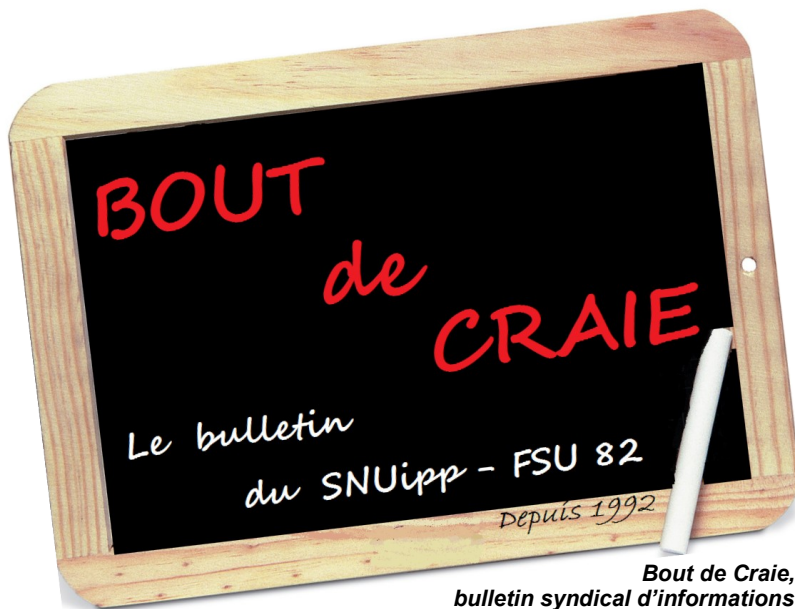
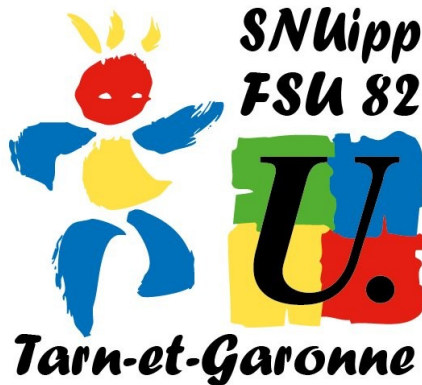




Bout de Craie,
bulletin syndical d'informations distribué à TOU-TE-S
les enseignant-e-s des écoles du Tarn-et-Garonne.



MONTAUBAN PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retrouvez l'actualité
du SNUipp - FSU
82 sur notre site et
sur



23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
05-63-03-57-81
06-82-30-11-88
snu82@snuipp.fr
<http://82.snuipp.fr>

La section du SNUipp-FSU 82 est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h (au moins...), le mercredi de 9h à 12h.
Des enseignant-e-s y exercent leurs missions d'élue-s du personnel et de militant-e-s syndicaux.
N'hésitez pas à nous solliciter !



Communiqué
du SNUipp

n°108 JUIN 2019
Déposé le 29/06/19

Loi Blanquer, la mobilisation a payé !

Suppression des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), une autorité hiérarchique des directeurs et directrices d'école sur leur équipe ou encore interdiction d'accompagner les sorties scolaires pour des mamans voilées, de nombreux amendements ont été retirés grâce aux fortes mobilisations de la communauté éducative depuis le mois de mars.

Les nombreuses et massives mobilisations enseignantes depuis la mi-mars, soutenues par les parents d'élèves et les élus, ont fortement pesé sur la commission mixte paritaire devant statuer sur le projet de loi Blanquer pour l'école.

La suppression de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) en est un résultat. De même, de nombreux amendements sénatoriaux de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école comme l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur devant les évaluer ou encore l'interdiction faite aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires ne figurent pas dans le texte final. Le compromis trouvé entre les sénateurs et les députés a dû aussi tenir compte de cette forte mobilisation.

**Le Bout de Craie
de juin :
à lire au camping
sous ton bob !**

Trimestriel Dépôt légal N°243 Prix 1 €
Abonnement 15 €
Ce bulletin est imprimé par nos soins.
ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506
Directeur de publication : Guillaume Mangenot

Bout de Craie, bulletin syndical du
SNUipp-FSU 82
Syndicat National Unitaire des Institutrices-eurs,
des Professeurs des écoles et des PEGC
du Tarn-et-Garonne.

Sommaire

Pages 1 et 2 : communiqué SNUipp +
ouverture du centre d'accueil MTB
Page 3 : Mouvement intra + postes
non pourvus
Pages 4 : Article HISZ J.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

LA SUITE EN PAGE 2

Si la loi Blanquer newlook permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tous les dangers n'ont pas été écartés. Ainsi, la volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, les cadeaux faits à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives (Cnesco)... demeurent.

**Communiqué du
SNUipp-FSU
(suite page 1)**

Ces évolutions vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. Même si la loi Blanquer est finalement adoptée, elle n'en reste pas moins rejetée massivement. **Les enseignantes et enseignants des écoles se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour réclamer un autre projet pour le service public d'éducation qui réponde aux enjeux et aux besoins de l'école.**

**NON à la loi Blanquer
OUI À UNE AUTRE
ÉCOLE**



La maire de Montauban refuse d'ouvrir un centre d'accueil pour les sans-abris.

Le thermomètre frôle les 40 degrés à Montauban, la chaleur met à rude épreuve les sans-abris, quelque 60 personnes errent ainsi dans les rues à la recherche d'eau et d'un peu d'ombre.

Pourtant une salle fraîche avec des douches, des toilettes, des repas est prête à les accueillir mais il lui manque une autorisation pour ouvrir ses portes.

Connue pour ses positions hostiles à l'immigration, Brigitte Barèges, maire de Montauban ne veut pas de cette structure, créée en novembre 2018 par onze associations (Emmaüs, le Secours catholique, la Cimade, l'Entraide protestante, Pas sans toit, l'association Montalbanaise d'aide aux réfugiés, la Pastorale des migrants...) à la demande de l'Etat qui le finance (pour 200 000 euros par an) avec la Fondation Abbé Pierre.

Structure qu'elle préférerait voir ailleurs, tout comme la plate-forme des demandeurs d'asile ouverte en 2018.

Pour le préfet du Tarn-et-Garonne, Pierre Besnard, « la décision de la maire de refuser la visite de sécurité des pompiers et l'autorisation d'ouverture n'a pas de base légale ». Il vient de saisir en référé le tribunal administratif.

La ministre de la santé s'est indignée elle-même de la situation dans un tweet.

Le SNUipp-FSU 82 se félicite de l'ouverture par réquisition du préfet de l'accueil de jour qui a eu lieu jeudi 27 juin.

(Source « Le Monde »)



Mouvement 2019

Bugs massifs dès l'ouverture du serveur dans la quasi totalité des départements, vœux non enregistrés, plateformes inaccessibles, la nouvelle organisation du mouvement intra départemental imposée par le ministère a tourné au fiasco. Les élus du personnel du SNUipp-FSU et de plusieurs autres syndicats, au plan local comme nationalement, avaient en amont tiré la sonnette d'alarme dans les instances. Ils exprimaient notamment de sérieux doutes sur la fiabilité de la nouvelle application de saisie des vœux et sur le risque de bugs qui mettraient les collègues et également les services des inspections académiques en grande difficulté.

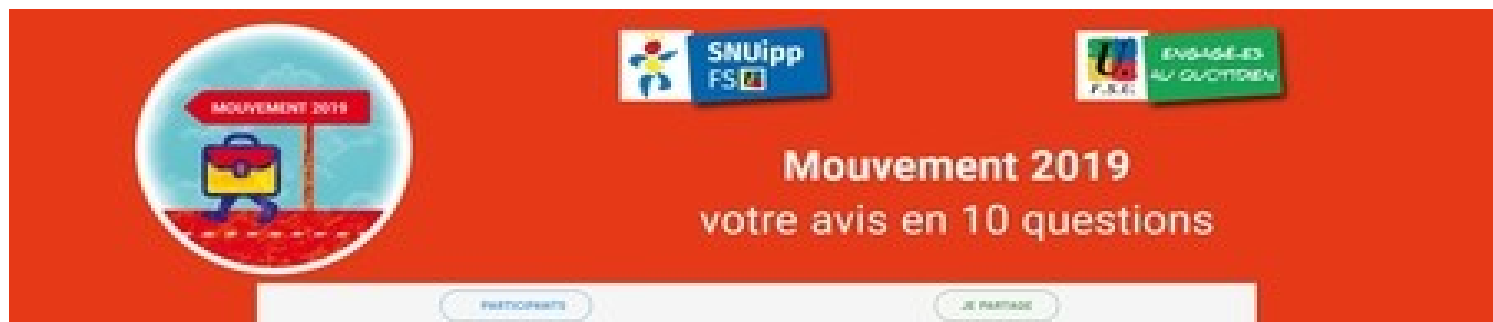
Aujourd'hui, et pour donner à voir au ministère les conséquences concrètes des modifications des procédures du mouvement qui méconnaissent totalement les réalités locales et empêcher que cette pagaille se reproduise l'an prochain, le SNUipp-FSU recueille l'avis des personnels. Un avis qu'il portera auprès du ministère pour revendiquer une remise à plat des procédures.

Le SNUipp-FSU invite donc les personnels à donner leur avis sur la façon dont se sont déroulées les opérations de mouvement 2019. .

Tous les résultats du mouvement pour la rentrée 2019 ont été envoyés par mail dans nos lettres d'infos.

DONNEZ VOTRE OPINION SUR LE MOUVEMENT
Remplissez dès maintenant l'enquête en ligne :

<https://consultation.snuipp.fr/mouvement>



Près d'un millier de postes non pourvus dans le premier degré !

C'est sans précédent. 858 postes ne seront pas pourvus dans le premier degré en 2019. Le SNUipp demande au ministre de faire appel aux listes complémentaires et non pas aux contractuels et d'entamer des discussions pour sortir le recrutement de sa crise.

Pour la 8e année consécutive, les concours PE ne font pas le plein : le nombre d'admissions est en-dessous du nombre de places offertes sur le territoire : 858 postes perdus d'ores et déjà sur l'ensemble des concours dont 851 soit 99 % dans les seules académies de Créteil et Versailles.

Les difficultés de recruter perdurent donc et s'accroissent puisqu'en 2018, l'écart entre admissions et places offertes étaient de 775 et en 2017 de 500. Dans le même temps, le nombre de personnes sur listes complémentaires du concours externe diminue: 682 cette année contre 808 en 2018.

Il est donc plus que probable que l'administration ait recours aux personnels contractuels. C'est-à-dire sans la formation nécessaire ni statut.

Pour le SNUipp-FSU, cette situation est inacceptable : il faut dans les classes des personnels formés, rémunérés à la hauteur de la mission. Il s'est une nouvelle fois adressé au ministère dans un courrier pour réclamer, à court terme, l'ouverture des listes complémentaires. Mais, à plus long terme, c'est une réelle réflexion qui doit s'engager sur l'attractivité du métier avec une entrée progressive dans la profession, des salaires équivalents à ceux des autres pays de l'OCDE et une formation solide.

Prof : un métier de planqué-e-s ?

Comme écrit en page 3, près de 1000 postes ne seront pas pourvus dans le 1er degré à la rentrée. Il est assez aisé d'en trouver l'explication : depuis quelques années ce métier n'attire plus.

Une étude syndicale révèle qu'un poste vacant sur cinq est dû à un enseignant stagiaire qui ne s'est pas présenté. Démissionnaire avant même d'entrer dans le métier ? Offres plus alléchantes et affectations défiant tout bon sens auraient-elles donc raison des vocations ?

En effet, contrairement à ce qui se dit dans les dîners en ville (profs fainéants, trop de vacances, nombreux avantages...), le métier s'est complexifié, les tâches se sont multipliées et un rapport de l'OCDE repris par Libération du 5 septembre 2018 soulignait que les profs français étaient moins bien payés que la moyenne de l'UE pour un temps de travail pourtant largement supérieur.

(Voir tableau ci-dessous)

Oui le métier n'attire plus et on comprend pourquoi.

Qu'a fait ce gouvernement pour rendre ce métier plus attrayant alors que les conditions de travail se dégradent ?

Rendre plus difficiles encore leurs conditions de salarié-es en :

- Maintenant le gel du point d'indice.
- réinstallant en place le jour de carence non payé [1]
- réduisant leurs congés d'une semaine [2]
- faisant une réforme des retraites qui les pénalisera fortement [3].

Une gestion purement RH et idéologique. Une vision du métier « Start Up Nation »

Ces choix politiques, on a l'esprit mal tourné, ont-ils pour objectif à court terme de laisser le champ libre aux acteurs marchands ?

Quoi qu'il en soit, ce déficit en recrutement sera comblé par l'embauche de vacataires non-formés sur des contrats précaires et moins payés.

Histoire de casser un peu plus l'image du métier. La boucle est bouclée.



Jonathan HISZ

PE classe normale
Directeur
École maternelle
Réalville

1] Café pédagogique Jan 2018

2] l'Humanité Juin 2019

3] Capital mai 2019



Réchauffement climatique, non ! Réchauffement du point d'indice oui !

C'est en bas du tableau que l'on retrouve toujours les niveaux de rémunérations des enseignantes et enseignants français selon le Regard sur l'éducation 2018, publié par l'OCDE.

Ainsi, après 15 ans d'exercice, en 2017, avec 2 637 € brut mensuel, le salaire des PE se situait 33 % en dessous de la moyenne de leurs homologues des onze pays comparables.

Article complet à retrouver sur le site du SNUipp-FSU.

